



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Legis.	En exercice	Présents	Procurations	Absents
49	49	38	10	1

**OBJET : 00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL
- NOUVEAU CADRE D'EMPLOIS DES
TECHNICIENS TERRITORIAUX - TAUX
DE PROMOTION ET D'AVANCEMENT DE
GRADE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1593/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 12/07/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 19 JUL 2011

Pour le Maire,


Stéphane PINTRE

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 8 juillet 2011

Le vendredi 8 juillet 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/07/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARIX, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOUJ, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Francis PERUGINI
Mme Clés PUGNAIRE à M. Matthieu GILLI
M. Patrick DULBECCO à M. Georges ROUX
M. Jacques GENTE à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Gérard PIEL à M. Denis LA SPESA

Absents : Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - NOUVEAU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX - TAUX DE PROMOTION ET D'AVANCEMENT DE GRADE

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 porte création et fixe le statut particulier d'un nouveau cadre d'emplois, celui des techniciens territoriaux, fusion des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux.

Depuis le 1^{er} décembre 2010, il n'y a plus qu'un seul cadre d'emplois de la filière technique en catégorie B : le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, cadre d'emplois comprenant les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe.

Ainsi, les fonctionnaires titulaires et stagiaires des cadres d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux sont intégrés, par arrêté de l'Autorité territoriale, dans le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux en fonction du grade d'origine de l'agent, à compter du 1^{er} décembre 2010, conformément au tableau de correspondance présenté ci-après :

ANCIENS GRADES	GRADES D'ACCUEIL
Technicien supérieur chef	Technicien principal de 1 ^{ère} classe
Technicien supérieur principal	
Contrôleur de travaux en chef	
Technicien supérieur	Technicien principal de 2 ^{ème} classe
Contrôleur de travaux principal	
Contrôleur de travaux	Technicien

En application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le taux de promotion applicable à l'ensemble des agents de la Ville d'Antibes remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur avait été fixé à 100% par délibération du 15 novembre 2007.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 21 juin 2011

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

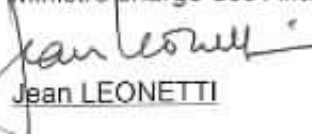
A l'unanimité

- **APPROUVE** le taux de promotion et d'avancement de grade du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux à 100 %.

Accusé réception Sous-préfecture :
(identifiant de l'acte)

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N 00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - NOUVEAU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX - TAUX DE PROMOTION ET D'AVANCEMENT DE GRADE -

Date de transmission de l'acte : 19/07/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 19/07/2011

Numéro de l'acte : DCM1593-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110708-DCM1593-11-DE

Date de décision : 08/07/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes